

ACE AVIATION

États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés
et notes complémentaires

Premier trimestre de 2008



Le 9 mai 2008

État consolidé des résultats

Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Produits d'exploitation		
Passages	2 311 \$	2 152 \$
Fret	124	140
Autres	291	333
	2 726	2 625
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	496	698
Carburant avions	715	585
Locations avions	63	104
Redevances aéroportuaires et de navigation	241	243
Maintenance, matières et fournitures avions	203	136
Communications et technologies de l'information	73	76
Restauration et fournitures connexes	77	83
Amortissement et désuétude	169	146
Commissions	53	59
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	Note 13	235
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	9
Autres	428	515
	2 753	2 654
Perte d'exploitation avant l'élément suivant	(27)	(29)
Provision pour les enquêtes sur le fret	Note 11	(125)
	(152)	(29)
Perte d'exploitation	(152)	(29)
Produits (charges) hors exploitation		
Intérêts créditeurs	25	33
Intérêts débiteurs	(96)	(123)
Intérêts capitalisés	17	36
Gain à la cession d'actifs	Note 1	46
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Note 5	(23)
Bénéfices tirés des participations et autres revenus de placement	Note 1	12
Autres	(1)	-
	(20)	(10)
Perte avant les éléments suivants	(172)	(39)
Participation sans contrôle	64	(23)
Gain (perte) de change	(89)	33
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	Note 6	-
Impôts exigibles	-	(6)
Impôts futurs	15	(37)
	(182) \$	(72) \$
Perte de la période	(182) \$	(72) \$
Perte par action		
Résultat de base et dilué	(2,96) \$	(0,70) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

Bilan consolidé

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)		31 mars 2008	31 décembre 2007*
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 254 \$	2 300 \$
Placements à court terme		679	839
	Note 8	1 933	3 139
Liquidités soumises à restrictions		55	124
Débiteurs	Note 9	841	793
Stocks de carburant avions		72	98
Dérivés liés au carburant	Note 5	135	68
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme		153	199
Impôts sur les bénéfices futurs	Note 6	164	200
		3 353	4 621
Immobilisations corporelles	Note 2	7 743	7 925
Charges reportées		51	51
Actifs incorporels		650	647
Dépôts et autres actifs		624	527
		12 421 \$	13 771 \$
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	Note 9	1 179 \$	1 266 \$
Produits passages perçus d'avance		1 437	1 245
Partie à moins d'un an de l'obligation au titre des milles Aéroplan		55	55
Partie à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives		701	686
		3 372	3 252
Dette à long terme et obligations locatives	Note 2	4 035	4 006
Actions privilégiées convertibles		188	182
Impôts sur les bénéfices futurs	Note 6	50	50
Passif au titre des prestations de retraite et avantages complémentaires		1 773	1 824
Autres passifs à long terme		624	483
		10 042	9 797
Participation sans contrôle		692	757
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et autres capitaux propres	Note 7	336	450
Surplus d'apport		277	504
Bénéfices non répartis		872	2 209
Cumul des autres éléments du résultat étendu		202	54
		1 687	3 217
		12 421 \$	13 771 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

État consolidé de la variation des capitaux propres

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)		Trimestre terminé le 31 mars 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007*	Trimestre terminé le 31 mars 2007*
Capital social				
Actions ordinaires au début de la période		243 \$	533 \$	533 \$
Rachat et annulation d'actions ordinaires	Note 7	(115)	-	-
Distributions de parts d'Aéroplan	Note 1	-	(306)	(274)
Distribution de parts de Jazz	Note 1	-	(70)	(51)
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions		1	86	19
Total du capital social		129	243	227
Autres capitaux propres				
Actions privilégiées convertibles		117	117	117
Obligations de premier rang convertibles	Note 2	90	90	92
Total du capital social et autres capitaux propres		336	450	436
Surplus d'apport				
Solde au début de la période		504	25	25
Rachat et annulation d'actions ordinaires	Note 7	(228)	-	-
Juste valeur des options sur actions attribuées aux employés de la Société, comptabilisée comme charge de rémunération		1	25	5
Juste valeur des options sur actions exercées au capital social		-	(29)	-
Participation négative dans Aéroplan	Note 1	-	483	426
Total du surplus d'apport		277	504	456
Bénéfices non répartis				
Solde au début de la période		2 209	810	810
Rachat et annulation d'actions ordinaires	Note 7	(1 155)	-	-
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables		-	5	10
Entente de non-concurrence et de transfert de protocoles de réparation		-	(4)	-
		1 054	811	820
Bénéfice net (perte) de la période		(182)	1 398	(72)
Total des bénéfices non répartis		872	2 209	748
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Solde au début de la période		54	-	-
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables		-	(7)	(7)
Autres éléments du résultat étendu		148	61	10
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu		202	54	3
Total des capitaux propres		1 687 \$	3 217 \$	1 643 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

État consolidé du résultat étendu

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Résultat étendu		
Perte de la période	(182) \$	(72) \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Variation nette des pertes latentes sur des titres d'US Airways (après déduction d'impôts de 1 \$)	-	(4)
Variation nette des gains latents réalisés sur le Fonds de revenu Jazz Air (après déduction d'impôts de (15 \$))	Note 5 71	-
Gains nets sur des dérivés liés au carburant visés par l'application de la comptabilité de couverture (après déduction d'impôts de (46 \$) en 2008; de (3 \$) en 2007)	Note 5 100	6
Reclassement au résultat des pertes (gains) réalisés nets sur des dérivés liés au carburant (après déduction d'impôts de 11 \$ en 2008; de néant en 2007)	Note 5 (23)	8
	148	10
Total du résultat étendu	(34) \$	(62) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

**ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).*

État consolidé des flux de trésorerie

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Perte de la période	(182) \$	(72) \$
Ajustements liés au rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		
Amortissement et désuétude	169	146
Gain à la cession d'actifs Note 1	(46)	(7)
Gain (perte) de change	65	(33)
Impôts sur les bénéfices futurs	(15)	37
Excédent de la capitalisation des régimes d'avantages sociaux sur la charge constatée	(51)	(69)
Diminution de l'obligation au titre des milles Aéroplan	(16)	(27)
Provision pour les enquêtes sur le fret	125	-
Participation sans contrôle	(68)	18
Autres	(13)	(25)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	261	351
	229	319
Financement		
Émission d'actions ordinaires	1	19
Rachat et annulation d'actions ordinaires Note 7	(1 498)	-
Emprunts liés au matériel volant et à des facilités Note 2	187	112
Distributions versées à la participation sans contrôle	-	(53)
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	(323)	(78)
Autres	-	(1)
	(1 633)	(1)
Investissement		
Placements à court terme	161	(155)
Produit de la vente de parts de Jazz Note 5	97	-
Produit de l'entiercement lié à la vente d'ACTS Note 1	40	-
Produit de la vente d'autres actifs Note 2	27	45
Produit découlant d'opérations de cession-bail Note 2	411	-
Nouvelles immobilisations corporelles	(403)	(437)
Déconsolidation de la trésorerie d'Aéroplan Note 1	-	(231)
Acquisition d'Aeroman, après déduction de la trésorerie	-	(53)
Autres	25	12
	358	(819)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 046)	(501)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	2 300	1 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 254 \$	1 353 \$
Paiements d'intérêts en espèces	68 \$	60 \$
Paiements en espèces d'impôts sur les bénéfices	2 \$	6 \$

Ne sont pas compris dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie des placements à court terme de 679 \$ au 31 mars 2008 (1 077 \$ au 31 mars 2007).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

**Trimestre terminé le 31 mars 2008
(monnaies en millions de dollars canadiens)**

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille chapeautant plusieurs sociétés du secteur du transport aérien. Dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation, d'ACE et de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation, de l'une ou plusieurs des participations d'ACE dans le secteur de l'aviation ou d'ACE à proprement parler.

ACE compte deux secteurs isolables : Air Canada et le secteur « Éléments non sectoriels et éliminations » (« ENSE »). En 2007, ACE regroupait les secteurs isolables suivants : Air Canada, Aéroplan Société en commandite (« Aéroplan ») jusqu'au 14 mars 2007, Jazz Air SEC (« Jazz ») jusqu'au 24 mai 2007, ACTS SEC (« ACTS ») jusqu'au 16 octobre 2007 ainsi que le secteur « Éléments non sectoriels et éliminations » (« ENSE »).

Au 31 mars 2008, ACE détient :

- une participation directe de 75,0 % dans Air Canada;
- une participation indirecte de 20,1 % dans Aéroplan grâce à ses parts du Fonds de revenu Aéroplan – en date du 21 avril 2008, ACE a ramené à 9,9 % cette participation (voir la note 14);
- une participation indirecte de 9,5 % dans Jazz grâce à ses parts du Fonds de revenu Jazz Air;
- une participation directe de 22,8 % dans Aero Technical Support & Services Holdings (« ACTS Aéro »).

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société, exception faite des modifications des méthodes comptables décrites ci-dessous à la rubrique « Modifications des méthodes comptables ».

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de 2007 d'ACE. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

Le secteur Air Canada connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts d'Air Canada comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour la période considérée.

Les notes afférentes aux états financiers portent sur plusieurs opérations effectuées au cours des trimestres terminés les 31 mars 2008 et 2007 qui ont donné lieu à des gains réalisés à la cession d'actions. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations :

		Trimestres terminés les	
		31 mars 2008	31 mars 2007
Vente de 13 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air	Note 5	89 \$	- \$
Provision pour perte de valeur sur des 767 de Boeing	Note 2	(38)	-
Vente de biens immobiliers à vocation commerciale	Note 2	-	5
Autres		(5)	2
Gain sur actifs		46 \$	7 \$

COMPTABILISATION D'AÉROPLAN

Par suite de la distribution spéciale de parts du Fonds de revenu Aéroplan le 14 mars 2007, et de la conversion des parts restantes d'ACE dans Aéroplan société en commandite, les résultats d'Aéroplan ne sont consolidés dans les présents états financiers consolidés intermédiaires de la Société que jusqu'à la date de la distribution. Depuis cette date, la participation d'ACE dans Aéroplan est comptabilisée à la valeur de consolidation. Au 31 mars 2008, la participation négative d'ACE dans Aéroplan s'élève à 140 \$ et est incluse dans les autres passifs à long terme.

Immédiatement avant la distribution du 14 mars 2007, la participation nette d'ACE dans Aéroplan, chiffrée à (710) \$, était négative en raison des distributions accumulées à ACE supérieures aux produits financiers et au capital investi, déduction faite des ajustements de la juste valeur enregistrés au passage à la comptabilité nouveau départ. À la suite de la distribution du 14 mars 2007, la quote-part d'ACE, de 40,1 %, dans le déficit accumulé d'Aéroplan SEC était de 284 \$. ACE a conservé ce placement négatif de 284 \$ et a constaté le montant dans les autres passifs à long terme. En conséquence, la différence entre la participation nette avant et après la distribution, d'un montant de 426 \$, a été portée au crédit du surplus d'apport. La répercussion cumulative de 231 \$ sur les flux de trésorerie entraînée par la déconsolidation d'Aéroplan par ACE reflète le retrait de la trésorerie d'Aéroplan du bilan consolidé d'ACE et est classée à titre de décaissement découlant d'activités d'investissement.

Les distributions aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées au premier trimestre de 2007 s'étaient traduites par :

- une réduction de 274 \$ du capital social du fait de l'utilisation d'actifs d'impôts futurs;
- des intérêts débiteurs de 12 \$;
- une réduction proportionnelle de 12 \$ des actifs incorporels liés aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels d'Aéroplan constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts.

Voir la note 4 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour des informations complètes sur les opérations liées à Aéroplan effectuées en 2007.

La Société a conclu diverses opérations entre apparentés après le retrait d'Aéroplan du périmètre de consolidation d'ACE, et ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange. Les soldes d'opérations entre apparentés résultent principalement de la prestation de services et de la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre. Voir la note 9, « Opérations entre apparentés », pour la description des opérations entre la Société et Aéroplan.

COMPTABILISATION DE JAZZ

Avant la distribution des parts du 24 mai 2007, Air Canada consolidait Jazz selon la NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, (la « NOC-15 »). Par suite de la distribution, par la Société, de parts du Fonds de revenu Jazz Air le 24 mai 2007, la participation d'ACE dans le Fonds de revenu Jazz Air a été réduite, passant de 58,8 % à 49,0 %. Cette participation a été ramenée à 20,1 % le 22 octobre 2007 et à 9,5 % le 24 janvier 2008. Le Fonds de revenu Jazz Air détient la totalité des parts en circulation de Jazz. Depuis le 24 mai 2007, le Fonds de revenu Jazz Air est considéré comme le principal bénéficiaire de Jazz en vertu de la NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, et, par conséquent, consolide les résultats de Jazz depuis cette date. Les opérations intersociétés antérieures au 24 mai 2007 ont été éliminées dans les présents états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés tiennent compte de la consolidation des activités de Jazz jusqu'au 24 mai 2007, date de la distribution. Depuis cette date, la participation d'ACE dans Jazz est comptabilisée à la valeur de consolidation. Depuis la vente, le 24 janvier 2008, et la résiliation de la convention des porteurs de titres, le 7 février 2008, ACE ne comptabilise plus Jazz à la valeur de consolidation et la participation d'ACE dans Jazz est classée comme un placement disponible à la vente (note 5). Au 31 mars 2008, la participation d'ACE dans Jazz a une valeur comptable et une juste valeur de 93 \$ et est incluse dans les « dépôts et autres actifs ».

Voir la note 13 pour un récapitulatif des opérations conclues entre Air Canada et Jazz en vertu du contrat d'achat de capacité de Jazz (le « CAC de Jazz ») au cours du trimestre terminé le 31 mars 2008.

Les distributions aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées au premier trimestre de 2007 se sont traduites par :

- une réduction de 51 \$ du capital social;
- des intérêts débiteurs de 2 \$;
- une réduction proportionnelle de 2 \$ des actifs incorporels liés aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels de Jazz constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts.

Voir la note 5 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour des informations complètes sur les opérations liées à Jazz effectuées en 2007.

COMPTABILISATION D'ACTS

Le 16 octobre 2007, ACE a vendu la quasi-totalité des actifs et des passifs d'ACTS SEC (« ACTS ») à ACTS Aéro et a reçu un paiement en espèces et titres de capitaux propres. ACE détient une participation de 22,8 % dans ACTS Aéro, qui a acheté les actifs d'ACTS et exerce les activités qu'elle exerçait antérieurement. Le 14 janvier 2008, la totalité du solde de 40 \$ des fonds entiers à la clôture de la monétisation d'ACTS a été versée à ACE.

Les présents états financiers consolidés tiennent compte de la consolidation des activités d'ACTS jusqu'au 16 octobre 2007. Depuis cette date, la participation d'ACE dans ACTS est comptabilisée à la valeur de consolidation. La participation d'ACE dans ACTS Aéro a été ramenée de 23 % à 22,8 % au cours du premier trimestre de 2008 par suite de l'émission d'actions additionnelles d'ACTS Aéro. Au 31 mars 2008, la participation d'ACE dans ACTS Aéro a une valeur comptable de 67 \$ et est incluse dans les « dépôts et autres actifs ».

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital et Instruments financiers – Informations à fournir et présentation

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables de l'ICCA : les chapitres 1535, « Informations à fournir concernant le capital », 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – Présentation ».

Le chapitre 1535 établit des normes à l'égard des informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital adoptés par l'entité. Voir la note 12 pour les informations à fournir par la Société en application du chapitre 1535.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », et modifient et renforcent les obligations en matière d'informations à fournir qu'il prescrit tout en maintenant ses exigences quant à la présentation. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et l'ampleur des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Voir la note 5 pour les informations sur les instruments financiers de la Société. Lorsque les obligations concernant les informations à fournir prévues par une nouvelle norme n'avaient pas changé par rapport à celles prescrites par la norme remplacée et lorsque les informations n'étaient pas sensiblement différentes de celles présentées à la note 20 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société, aucune information supplémentaire n'a été fournie.

Stocks

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », de l'ICCA, qui remplace le chapitre 3030, « Stocks ». Le chapitre 3031 fournit des indications plus complètes au sujet de l'évaluation et contient de nouvelles obligations à l'égard de l'information à fournir afin d'accroître la transparence. La méthode comptable adoptée par la Société relativement aux stocks de carburant avions est conforme aux exigences en matière

d'évaluation de la nouvelle norme. Aucun ajustement n'a donc été comptabilisé lors de l'adoption du chapitre 3031, mais les informations supplémentaires ci-dessous doivent être fournies.

Les principaux éléments de la nouvelle norme ayant une incidence sur la Société sont les suivants :

- Évaluation des stocks au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, et directives concernant la détermination des coûts.
- Utilisation uniforme de la méthode du premier entré, premier sorti ou de la méthode du coût moyen pondéré pour évaluer le coût des autres stocks. La Société utilise la méthode du coût moyen pondéré.
- Reprise de dépréciations constatées antérieurement pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque la valeur des stocks a augmenté à une période ultérieure.
- Fourniture d'informations sur les méthodes comptables adoptées, les valeurs comptables, le montant des stocks comptabilisés en charges, le montant de toute dépréciation des stocks et le montant de toute reprise de dépréciation comptabilisée en réduction du montant des stocks comptabilisé en charges.

Futures modifications de normes comptables

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels des entreprises. Le chapitre ne s'applique cependant pas à la comptabilisation initiale et à l'évaluation des actifs incorporels générés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La norme s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et, avec effet rétroactif, aux états financiers des périodes précédentes. La Société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2009.

2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG CONVERTIBLES D'ACE

Au premier trimestre de 2008, des obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 \$ ont été converties au gré des porteurs et réglées par ACE pour un montant en espèces de 1 \$, ce qui s'est traduit par une réduction des composantes passif et capitaux propres des obligations. Le gain réalisé à la conversion a été négligeable.

Dans le cadre du rachat d'actions et de leur annulation par ACE (voir la note 7), le taux de conversion des obligations convertibles de premier rang à 4,25 % échéant en 2035 d'ACE a été ajusté de 37,6879 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B à 39,0341 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations convertibles. L'ajustement est en vigueur à compter du 11 janvier 2008 et il a été établi selon l'acte de fiducie régissant les obligations convertibles de premier rang.

FINANCEMENT DES APPAREILS D'AIR CANADA

Boeing

Opérations de cession-bail

Au premier trimestre de 2008, la Société a pris livraison de quatre appareils 777 de Boeing. Un appareil a été financé en vertu d'une garantie d'emprunt consentie par l'Export-Import Bank of the United-States (« EXIM »), comme il est indiqué ci-dessous. Trois des appareils ont été financés par des opérations de cession-bail qui ont donné lieu à un produit de 411 \$. Le gain à la vente de 47 \$ connexe a été reporté et sera constaté au titre des charges de location avions sur la durée des baux. Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et prévoient des baux de 12 ans et des versements locatifs mensuels. Les engagements au titre des contrats de location-exploitation pour ces appareils sont présentés à la note 19, Engagements, des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société.

Emprunts

Le tableau qui suit présente l'emprunt libellé en yens (JPY) et garanti par le matériel volant livré, qu'Air Canada a souscrit au cours du trimestre terminé le 31 mars 2008 pour financer l'acquisition d'un appareil de Boeing :

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant initial de l'emprunt en yens (JPY)	Montant initial de l'emprunt en dollars canadiens (\$ CA)
Premier trimestre de 2008					
777-200 de Boeing	1	1,03 %	2020	10 387	98 \$

Le tableau ci-dessous résume les obligations concernant le remboursement du capital (en \$ CA) liées au financement obtenu au trimestre terminé le 31 mars 2008 pour le matériel volant de Boeing, selon le taux de change en vigueur à cette date :

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Financement des appareils de Boeing	6 \$	9 \$	9 \$	9 \$	9 \$	65 \$	107 \$

Embraer

Le tableau qui suit présente les emprunts, garantis par le matériel volant livré, qu'Air Canada a souscrits au cours du trimestre terminé le 31 mars 2008 pour financer l'acquisition du matériel volant d'Embraer :

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant initial de l'emprunt en dollars américains (\$ US)	Montant initial de l'emprunt en dollars canadiens (\$ CA)
Premier trimestre de 2008					
190 d'Embraer	3	4,97 – 6,39 %	2020	68 \$	67 \$

Le tableau ci-dessous résume les obligations concernant le remboursement du capital (en \$ CA) liées au financement obtenu au trimestre terminé le 31 mars 2008 pour le matériel volant d'Embraer, selon le taux de change en vigueur à cette date :

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Financement des appareils d'Embraer	2 \$	3 \$	3 \$	4 \$	4 \$	53 \$	69 \$

Cessions et provisions relatives aux immobilisations

Au premier trimestre de 2008 :

- Air Canada a comptabilisé une moins-value de 38 \$ (26 \$ après impôts) sur sa flotte de 767-200 de Boeing du fait de la modification de la date de mise hors service des appareils.
- Air Canada a vendu un A319 d'Airbus, d'une valeur comptable de 21 \$, pour un produit de 23 \$ qui a donné lieu à un gain à la vente de 2 \$ (1 \$ après impôts).

Au premier trimestre de 2007 :

- Air Canada a vendu un de ses biens immobiliers à vocation commerciale, d'une valeur comptable de 37 \$, pour un produit net de 42 \$. Le gain de 5 \$ (4 \$ après impôts) a été comptabilisé dans le secteur Air Canada.
- Air Canada a vendu 18 appareils retirés du service, d'une valeur comptable de néant, pour un produit de 2 \$. Le gain de 2 \$ (1 \$ après impôts) a été comptabilisé dans le secteur Air Canada.

Financement avant livraison

Au premier trimestre de 2008, la Société a prélevé une tranche supplémentaire de 26 \$ et a remboursé un montant de 238 \$ au titre du financement avant livraison décrit à la note 11 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société.

3. CHARGE DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

Air Canada propose à ses employés, notamment aux employés d'Air Canada qui sont détachés par contrat à Aéroplan et ACTS Aéro, plusieurs régimes de retraite à prestations ou à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La Société a constaté la charge de retraite et d'avantages complémentaires suivante :

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Charge au titre des prestations de retraite	17 \$	38 \$
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite	26	30
	43	68
Montants imputés aux sociétés apparentées	(9)	-
Charge de retraite et d'avantages complémentaires, montant net	34 \$	68 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

4. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, comprises dans le passif à long terme lié aux employés (la partie à moins d'un an est incluse dans les « crédateurs et charges à payer »).

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Solde au début de la période	66 \$	109 \$
Accroissement des intérêts	1	1
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre		
Réduction de l'effectif d'ACTS en 2007	-	9
Charges constatées au titre des salaires et charges sociales	-	2
Charges engagées	(9)	(15)
Solde à la fin de la période	58	106
Partie à moins d'un an	(26)	(59)
	32 \$	47 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

De temps à autre, la Société offre des programmes de cessation d'emploi à certains employés. Le coût de ces programmes est constaté dans les charges d'exploitation.

Au premier trimestre de 2007, une charge de 9 \$ a été inscrite dans le secteur ACTS relativement à la réduction de l'effectif annoncée en raison de la fin d'un contrat de révision générale à ACTS.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Comme il est mentionné à la note 1, le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté les chapitres 3862 et 3863 de l'ICCA. Ces nouvelles normes rehaussent les informations à fournir concernant les instruments financiers.

Récapitulatif des instruments financiers

Valeurs comptables	31 mars 2008					31 décembre 2007
	Classement des instruments financiers					Passifs financiers évalués au coût après amortissement
	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances		
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 254 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 300 \$
Placements à court terme	679	-	-	-	-	839
Liquidités soumises à restrictions	55	-	-	-	-	124
Débiteurs	-	-	-	841	-	793
Dépôts et autres actifs						
Liquidités soumises à restrictions	75	-	-	-	-	84
Papier commercial adossé à des actifs	29	-	-	-	-	29
Dépôts liés à des appareils et autres dépôts	-	-	326	-	-	307
Autres placements (Jazz)	-	93	-	-	-	-
Instruments dérivés						
Dérivés liés au carburant	156	-	-	-	-	77
Swaps croisés	6	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	12	-	-	-	-	7
	2 266 \$	93 \$	326 \$	841 \$	- \$	4 560 \$
Passifs financiers						
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	1 179 \$	1 266 \$
Partie à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives	-	-	-	-	701	686
Dette à long terme et obligations locatives	-	-	-	-	4 035	4 006
Actions privilégiées convertibles	-	-	-	-	188	182
Instruments dérivés						
Dérivés sur devises	22	-	-	-	-	124
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	2
	22 \$	- \$	- \$	- \$	6 103 \$	6 266 \$

Au premier trimestre de 2008, Jazz a été classé comme un placement disponible à la vente, à une juste valeur de 93 \$ au 31 mars 2008. Sauf pour ce qui est du reclassement de Jazz d'une participation à la valeur de consolidation à un placement disponible à la vente, le classement des instruments financiers n'a subi aucun changement depuis le 31 décembre 2007.

Aux fins de la gestion de sa trésorerie, la Société peut, à l'occasion, liquider certains placements à court terme avant leur échéance initiale. Ces instruments financiers ne réunissent donc pas les critères nécessaires pour être classés dans les placements détenus jusqu'à leur échéance et ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées aux intérêts créditeurs.

Garanties liées à des opérations de crédit-bail

Air Canada détient des dépôts, dont la valeur comptable (soit 9 \$) est proche de la juste valeur, en garantie de certains appareils loués et sous-loués à des tiers. De ces dépôts, une tranche de 5 \$ a été affectée en garantie des obligations d'Air Canada à l'endroit des loueurs des appareils. Les garanties détenues par Air Canada sont rendues au locataire ou au sous-locataire, selon le cas, à la fin du bail ou de la durée de la sous-location, à condition qu'il n'y ait eu aucun défaut de paiement pendant la durée du bail ou de la sous-location.

Récapitulatif des gains et des pertes sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007
Partie inefficace des couvertures du prix du carburant	(38) \$	30 \$
Dérivés liés au carburant non visés par la comptabilité de couverture	6	2
Swaps de taux d'intérêt	3	2
Swaps croisés	6	-
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(23) \$	34 \$

Gestion des risques

Le fait de détenir des instruments financiers expose la Société au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque de liquidité, au risque de marché et au risque lié au prix du carburant. Suit une description de ces risques et de la façon dont ils sont gérés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société souscrit des emprunts à taux fixe et à taux variable et elle loue aussi certains actifs pour lesquels le montant du loyer fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt à court terme. La Société gère son risque de taux d'intérêt en fonction d'un portefeuille et recherche, pour chacun des contrats qu'elle conclut, les conditions de financement les plus avantageuses compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la facilité de crédit, l'échéance et la base. La gestion du risque vise à réduire au minimum la possibilité que des variations des taux d'intérêt entraînent des variations défavorables des flux de trésorerie de la Société. Le portefeuille de placements temporaires à taux variable sert de couverture économique à une partie de la dette à taux variable.

Le ratio encours de la dette à taux fixe-encours de la dette à taux variable vise à assurer une certaine marge de manœuvre quant à la structure du capital d'Air Canada et est fonction d'un objectif à long terme de 60 % à taux fixe et de 40 % à taux variable. Le ratio actuel d'Air Canada est de 66 % à taux fixe pour 34 % à taux variable, compte tenu de l'incidence des positions sur swaps de taux d'intérêt.

Suivent les dérivés employés pour les activités de gestion du risque de taux d'intérêt et les ajustements comptabilisés au premier trimestre de 2008 :

- Le seul contrat de swap de taux d'intérêt sur un appareil 190 d'Embraer en cours détenu par Air Canada est arrivé à échéance, avec une juste valeur de 2 \$ en faveur de la contrepartie. Aucun gain ou aucune perte n'a été comptabilisé au cours du trimestre.
- Air Canada a constaté un gain de 5 \$ sur ses swaps de taux d'intérêt relativement à deux 767 de Boeing. Ces swaps de taux d'intérêt ont pour effet de convertir en taux variables les taux fixes assortis aux versements relatifs aux contrats de location des deux appareils.
- La Société a conclu deux contrats de swap croisé d'une valeur notionnelle totale de 202 \$ (197 \$ US) relativement au financement d'appareils 777 de Boeing. Ces swaps viennent respectivement à échéance en mars 2019 et en mai 2019. Ils convertissent les versements au titre du remboursement du capital et des intérêts sur la dette libellée en dollars américains en dette libellée en dollars canadiens à

un taux de change égal à la valeur au pair (1 \$ CA pour un 1 \$ US) et convertissent en taux variable le taux fixe de 5,208 % assorti à cette dette. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des éléments de couverture aux fins comptables et sont évalués en juste valeur tous les trimestres. Au 31 mars 2008, ces contrats avaient une juste valeur de 6 \$, avec une position favorable à Air Canada.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

L'encours de la dette de la Société est principalement libellé en dollars américains. La dette libellée en dollars américains agit comme couverture économique sur le matériel volant visé, qui est habituellement acheté et vendu en dollars américains par Air Canada.

La Société est aussi exposée au risque de change sur ses créances clients libellées en devises et sur ses flux nets de trésorerie libellés en devises.

La gestion du risque vise à réduire le risque de flux de trésorerie auquel est exposée la Société du fait de ses flux de trésorerie libellés en devises. Pour gérer ce risque, la Société recourt à certains contrats de change à terme ou swaps de devises pour gérer les risques associés aux fluctuations des taux de change. Au 31 mars 2008, la Société avait passé des contrats de change à terme et contrats d'options sur devises convertissant des dollars américains et des euros en dollars canadiens relativement à 1 632 \$ (1 588 \$ US) et à 24 \$ (15 €) et échéant en 2008 et en 2009. La juste valeur de ces contrats sur devises au 31 mars 2008 était de 22 \$ avec position favorable aux tiers (124 \$ au 31 décembre 2007, avec position favorable aux tiers relativement à 2 132 \$ (2 158 \$ US) et 26 \$ (18 €) et échéant en 2008 et en 2009). Au premier trimestre de 2008, un gain de 79 \$ a été porté au gain (perte) de change relativement à ces dérivés. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Les swaps croisés décrits à la rubrique sur la gestion du risque de taux d'intérêt, ci-dessus, agissent comme couverture économique du risque de change sur le financement de deux appareils 777 de Boeing, dont le capital était de 202 \$ (197 \$ US) au 31 mars 2008.

Air Canada avait aussi conclu des swaps de devises à l'égard de 11 CRJ. Ces contrats sont arrivés à échéance en janvier 2008 et avaient une juste valeur négligeable. Aucun gain ou aucune perte n'a été comptabilisé au cours du trimestre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La dette à long terme émise par la Société est généralement assortie d'obligations de remboursement de capital et d'intérêts fixes pendant toute la durée de l'instrument.

La Société contrôle et gère le risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie à cycle continu, en préservant sa marge de manœuvre relativement aux arrangements de financement et en dégageant sa facilité de crédit renouvelable de 400 \$. Voir l'analyse des échéances ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix, qui comprend le risque de prix des marchandises. Voir les sections portant sur le papier commercial adossé à des actifs et sur le placement dans Jazz, ci-après, pour des informations concernant ces instruments détenus par la Société et les risques de marché qui s'y rattachent.

Les instruments dérivés auxquels la Société a recours l'exposent aux risques de marché. La Société ne recourt aux instruments dérivés qu'aux fins de la gestion des risques et non à des fins spéculatives. De ce fait, les variations des flux de trésorerie liés aux instruments dérivés qui résultent de l'exposition aux risques de marché sont en principe annulées par les variations des flux de trésorerie associées au risque faisant l'objet de la couverture.

Analyse de sensibilité

Suit une analyse de sensibilité pour chaque type de risque de marché auquel la Société est exposée du fait des instruments financiers significatifs qu'elle a comptabilisés. L'analyse de sensibilité est fondée sur les changements des variables de risque pertinentes raisonnablement possibles au cours de la période de prévisions, c'est-à-dire un an. Ces hypothèses ne sont pas nécessairement représentatives des variations réelles de ces risques et ne sauraient être considérées comme fiables.

	Risque de taux d'intérêt ¹⁾	Risque de change		Autre risque de prix ²⁾	
	Bénéfice	Bénéfice		Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu, montant net
	Variation de 1 %	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %	Variation de 10 %	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Placements à court terme	7 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépôts liés à des appareils	- \$	(8) \$	8 \$	- \$	- \$
Autres placements (Jazz)	- \$	- \$	- \$	- \$	8 \$
Dette à long terme et obligations locatives	16 \$	195 \$	(195) \$	- \$	- \$
Dérivés sur devises	- \$	(131) \$	87 \$	- \$	- \$
Dérivés liés au carburant	- \$	- \$	- \$	90 \$	19 \$
Swaps de taux d'intérêt	10 \$	(10) \$	10 \$	- \$	- \$

- 1) L'incidence favorable ou défavorable des variations des taux d'intérêt et de l'autre risque de prix sera sensiblement la même, compte tenu des niveaux actuels des prix et des hypothèses.
- 2) L'autre risque de prix a trait aux dérivés liés au carburant d'Air Canada et au placement d'ACE dans Jazz. L'analyse de sensibilité est fondée sur l'hypothèse que la comptabilité de couverture est efficace à 100 % pour la période et que les variations de la juste valeur des dérivés échéant à moins de un an sont portées au résultat tandis que celles correspondant aux dérivés à plus longue échéance sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. L'analyse de sensibilité pour Jazz est fondée sur la valeur de la part du Fonds de revenu Jazz Air, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu.

Risque lié au prix du carburant

Suit l'incidence sur les états financiers des dérivés liés au carburant remplissant les conditions d'application de la comptabilité de couverture, avant prise en compte des incidences fiscales :

- La juste valeur des dérivés liés au carburant aux fins de la comptabilité de couverture en cours au 31 mars 2008 se chiffre à 147 \$, avec position favorable pour la Société.
- La variation de la juste valeur des dérivés s'établit à 112 \$ pour la période :
 - La partie efficace latente de la variation de la juste valeur des dérivés comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu s'établit à 134 \$ pour le premier trimestre de 2008, avant charge fiscale de 42 \$. La partie efficace réalisée de la variation de la juste valeur des dérivés

comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu s'établit à 12 \$ pour le premier trimestre de 2008, avant charge fiscale de 4 \$. Les autres éléments du résultat étendu du trimestre terminé le 31 mars 2008 sont présentés, nets de cette charge d'impôts, dans l'état consolidé du résultat étendu.

- La partie inefficace de la variation de la juste valeur des dérivés comptabilisée dans les produits (charges) hors exploitation est de (38) \$ pour le premier trimestre de 2008. La partie inefficace correspond à l'écart entre la valeur intrinsèque et la juste valeur de marché des dérivés ainsi qu'à l'écart entre le dérivé de substitution d'Air Canada et le dérivé de la contrepartie. L'augmentation du montant comptabilisé dans les produits (charges) hors exploitation est attribuable au fait que la valeur intrinsèque des dérivés est supérieure à la juste valeur de marché en raison de l'augmentation du prix du carburant sur le marché par rapport aux prix d'exercice des dérivés d'Air Canada.
- La baisse du dollar au premier trimestre de 2008 s'est traduite par un gain de change de 4 \$ sur les contrats dérivés liés au carburant libellés en dollars américains, gain qui a été comptabilisé dans le poste « Gain (perte) de change » de l'état consolidé des résultats.
- Au cours du premier trimestre de 2008, la comptabilité de couverture a cessé d'être appliquée à certains contrats de couverture du prix du carburant, d'une juste valeur de 8 \$, qui ne remplissent plus les conditions d'application de la comptabilité de couverture. La juste valeur des contrats qui n'ont pas été liquidés est à présent incluse dans les dérivés non visés par la comptabilité de couverture. Air Canada détient toujours ces instruments dérivés, car elle croit qu'ils constituent de bonnes couvertures économiques pour ce qui est de la gestion du risque lié au prix du carburant avions auquel elle est exposée. À l'échéance de ces contrats, le montant incorporé au cumul des autres éléments du résultat relativement à ces instruments dérivés sera pris en compte dans la charge de carburant.
- Au premier trimestre de 2008, l'arrivée à échéance de contrats de dérivés liés au carburant s'est traduite par des justes valeurs favorables de 32 \$ à la Société. De ce montant, 8 \$ correspondent à des contrats ne remplissant plus les conditions d'application de la comptabilité de couverture.
- Au premier trimestre de 2008, l'avantage relatif à la charge de carburant se chiffre à 34 \$, avant impôts de 11 \$. Cet avantage est constaté par retranchement du montant du cumul des autres éléments du résultat étendu. De ce montant, 7 \$ correspondent à des contrats ayant cessé d'être désignés comme couvertures selon la comptabilité de couverture.
- Au premier trimestre de 2008, le cumul des autres éléments du résultat étendu a enregistré une augmentation de 112 \$, avant impôts de 35 \$. En date du 31 mars 2008, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu se chiffre à 196 \$, avant impôts. Le montant net estimatif des gains et des pertes présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devrait être reclassé au résultat net au cours des 12 mois à venir est de 172 \$, avant impôts.

Suit l'incidence sur les états financiers des dérivés liés au carburant qui n'ont pas été désignés comme couvertures selon la comptabilité de couverture, mais qui sont détenus comme couvertures économiques, avant prise en compte des incidences fiscales :

- Au premier trimestre de 2008, l'arrivée à échéance de contrats de dérivés liés au carburant a été favorable de 7 \$ à Air Canada.
- La juste valeur des dérivés liés au carburant en cours auxquels n'a pas été appliquée la comptabilité de couverture au 31 mars 2008 se chiffre à 9 \$, avec position favorable pour Air Canada.
- La variation de la juste valeur des contrats dérivés pour la période s'élève à 6 \$ et a été comptabilisée dans les produits (charges) hors exploitation.

Papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »)

Air Canada détient un PCAA non bancaire de 37 \$ (29 \$ après ajustement de la juste valeur) inscrit dans les « Dépôts et autres actifs ». L'échéance de ces placements était prévue au troisième trimestre de 2007. Le 23 décembre 2007, une entente de principe visant à restructurer les investissements dans un PCAA a été approuvée par le comité pancanadien des investisseurs sur les effets de commerce structurés adossés à des créances (le « Comité ») et approuvée, par voie de vote, par tous les investisseurs le 25 avril 2008. L'entente est sous réserve d'une instruction judiciaire visant à déterminer si le plan est équitable et devant avoir lieu au début de mai 2008. Dans le cadre de la restructuration, l'intégralité du PCAA sera échangée contre des billets à long terme dont l'échéance correspondra à l'échéance des actifs sous-jacents de la structure projetée. Air Canada ne comptabilise pas les intérêts courus sur ces placements.

La valeur comptable au 31 mars 2008 repose sur diverses hypothèses quant à la juste valeur des placements, notamment des facteurs comme les scénarios d'estimation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation ajustés au risque. Les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des placements sont susceptibles de changer, ce qui pourrait se traduire par d'autres ajustements des résultats hors exploitation dans l'avenir. Aucun ajustement de la valeur comptable n'a été comptabilisé au premier trimestre de 2008.

Analyse des échéances

Suit une analyse des échéances, fondée sur les flux de trésorerie contractuels avant actualisation, pour certains passifs financiers. L'analyse porte sur les volets « capital » et « intérêts » des obligations de paiement liées à la dette à long terme et repose sur les taux d'intérêt et les taux de change en vigueur le 31 mars 2008.

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Obligations de premier rang convertibles	330 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	330 \$
Obligations au titre de la dette à long terme	228	293	272	278	281	2 155	3 507
Dette consolidée selon la NOC-15	122	105	153	340	93	193	1 006
Obligations locatives	204	152	147	142	184	588	1 417
Dérivés sur devises	22	-	-	-	-	-	22
	906 \$	550 \$	572 \$	760 \$	558 \$	2 936 \$	6 282 \$

En tout temps à compter du 6 juin 2008, ACE peut racheter une partie ou la totalité des obligations de premier rang convertibles à un prix de rachat égal à 100 % du capital des obligations de premier rang convertibles, majoré des intérêts courus, comme il est décrit à la note 11 des états financiers consolidés annuels. Le montant indiqué dans le tableau ci-dessus représente le capital et les intérêts impayés des obligations de premier rang convertibles. Au 31 mars 2008, la juste valeur de la composante passif incluse dans la partie à moins de un an de la dette à long terme et des obligations locatives est de 277 \$.

Placement dans Jazz

Le 24 janvier 2008, ACE a vendu 13 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Jazz Air au prix de 7,45 \$ la part, pour un produit net total d'environ 97 \$, et a réalisé un gain à la vente de 89 \$ (71 \$ après impôts). À la suite de cette vente, ACE détient 9,5 % des parts émises et en circulation du Fonds de revenu Jazz Air.

Sa participation ayant été ramenée en dessous de 20 % et la convention des porteurs de parts ayant été résiliée le 7 février 2008, ACE n'a plus d'influence notable sur Jazz. La participation d'ACE dans Jazz est à présent classée comme étant disponible à la vente et les variations latentes de la juste valeur pour la période sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. L'ajustement de la juste valeur inscrit dans les autres éléments du résultat étendu au premier trimestre de 2008 s'établit à 71 \$, après impôts de 15 \$.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les montants liés aux impôts ci-dessous sont présentés dans le bilan consolidé de la Société :

Actif	31 mars 2008	31 décembre 2007
Actif d'impôts futurs constaté au titre de l'actif à court terme a)	164 \$	200 \$

Passif	31 mars 2008	31 décembre 2007
Impôts exigibles à long terme b)	(10) \$	(10) \$
Passif d'impôts futurs b)	(50)	(50)
	(60) \$	(60) \$

a) Actifs d'impôts futurs

Au cours du premier trimestre de 2008, les actifs d'impôts futurs ont diminué de 36 \$ pour les raisons suivantes :

- réduction de 18 \$ découlant de la réalisation d'actifs d'impôts futurs à la cession de parts du Fonds de revenu Jazz Air (note 5);
- réduction de 15 \$ au titre des impôts futurs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu en raison de l'ajustement de la juste valeur du placement d'ACE dans Jazz classé comme étant disponible à la vente (note 5);
- augmentation de 12 \$ au titre des actifs d'impôts futurs inscrits dans le secteur Air Canada;
- réduction de 15 \$ au titre de la provision pour moins-value constatée pour certains actifs d'impôts futurs d'ACE.

Au 31 mars 2008, la Société a déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que certains actifs d'impôts futurs, au montant de 164 \$, seront réalisés en 2008.

b) Impôts exigibles et passifs d'impôts futurs

En 2007, Air Canada a comptabilisé une charge de 10 \$ au titre des impôts exigibles par suite de l'harmonisation des régimes d'imposition des sociétés par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de la province d'Ontario. Air Canada a une charge d'impôts exigibles de 10 \$ à payer sur une période de cinq ans commençant en 2009. Ce montant est compris dans les autres passifs à long terme.

L'hypothèse a été retenue que certains actifs incorporels et autres d'une valeur nominale aux fins de l'impôt et d'une valeur comptable d'environ 381 \$ ont une durée de vie indéfinie et, en conséquence, le passif d'impôts futurs connexe ne devrait pas être retiré du bilan tant que les actifs n'auront pas été cédés ou qu'ils ne seront pas amortissables, d'où la présentation d'un passif d'impôts futurs de 50 \$.

c) Charge d'impôts sur les bénéfices

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices sont les suivantes :

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007
Économie d'impôts sur les bénéfices avant les éléments ci-dessous :	48 \$	3 \$
Cession de parts de Jazz	(18)	-
Provision pour moins-value sur actifs d'impôts d'ACE	(15)	-
Provision pour les enquêtes sur le fret	-	-
Distribution spéciale de parts d'Aéroplan et de Jazz	-	(33)
Intérêts débiteurs	-	(6)
Autres	-	(7)
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	15 \$	(43) \$

Voir la note 5 pour les impôts sur les bénéfices futurs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu relativement aux dérivés liés au carburant désignés en application de la comptabilité de couverture et au placement de la Société dans Jazz, à présent classé comme étant disponible à la vente.

7. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE au 31 mars 2008, ainsi que les actions ordinaires éventuelles.

Actions en circulation (en milliers)	31 mars 2008	31 décembre 2007
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	40 067	82 229
Actions à droit de vote de catégorie B	16 067	23 709
Total des actions émises et en circulation	56 134	105 938
Actions ordinaires éventuelles		
Actions privilégiées convertibles	11 429	11 291
Obligations de premier rang convertibles	12 600	12 210
Options sur actions	1 568	1 682
Total des actions ordinaires éventuelles	25 597	25 183

Offre de rachat substantielle

Le 10 janvier 2008, ACE a accepté, aux fins de rachat et d'annulation, un total de 40 023 427 actions à droit de vote variable de catégorie A et de 9 894 166 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 30,00 \$ l'action, pour un prix de rachat total d'environ 1 498 \$, conformément aux modalités de l'offre de rachat substantielle lancée en décembre 2007. Aucune action privilégiée convertible d'ACE n'a été déposée aux termes de l'offre comme si elle avait été convertie.

Au rachat pour annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 115 \$, le surplus d'apport de 228 \$ et les bénéfices non répartis de 1 155 \$.

Dans le cadre du rachat des actions et de leur annulation par ACE, le taux de conversion des obligations de premier rang convertibles à 4,25 % échéant en 2035 d'ACE a été ajusté de 37,6879 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B à 39,0341 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations de premier rang convertibles. L'ajustement est en vigueur à compter du 11 janvier 2008 et il a été établi selon l'acte de fiducie régissant les obligations de premier rang convertibles.

8. INFORMATIONS SECTORIELLES

Composition des secteurs d'activité

ACE compte deux secteurs isolables : Air Canada et les Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). En 2007, ACE regroupait les secteurs isolables suivants : Air Canada, Aéroplan Société en commandite (« Aéroplan ») jusqu'au 14 mars 2007, Jazz Air SEC (« Jazz ») jusqu'au 24 mai 2007, ACTS SEC (« ACTS ») jusqu'au 16 octobre 2007 ainsi que les ENSE.

Les ENSE comprennent les activités non sectorielles et les activités de financement et d'investissement d'ACE. En 2007, le traitement comptable des participations d'ACE dans Aéroplan, Jazz et ACTS Aéro a été modifié, passant de la consolidation à la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, avec présentation dans les ENSE. Depuis le 7 février 2008, ACE ne comptabilise plus Jazz à la valeur de consolidation (note 5), mais les distributions de Jazz sont comptabilisées dans le secteur des ENSE. Les ENSE comprennent également certains ajustements de consolidation liés aux différences sur le plan de la constatation des produits entre les différents secteurs d'exploitation. En l'occurrence, ces ajustements de consolidation ont trait aux moments et à la façon dont sont constatés les produits liés aux échanges de milles Aéroplan (jusqu'au 14 mars 2007), ainsi qu'aux moments où sont constatés les produits tirés des services de maintenance assurés par ACTS (à l'achèvement des contrats de services d'entretien moteurs ou de maintenance des composants, jusqu'au 16 octobre 2007) par rapport aux moments où Air Canada et Jazz les passent en charges (c'est-à-dire une fois que les travaux sont terminés). En outre, des ajustements de consolidation ont été apportés relativement au moment où sont constatés les produits et les charges liés aux contrats facturés à l'heure de vol. Depuis le changement de méthode de comptabilisation des participations d'ACE dans Aéroplan et ACTS, ces ajustements de consolidation ne sont plus comptabilisés dans les ENSE. Les impôts sur les bénéfices futurs sont constatés à même les entités imposables concernées et ne sont pas attribués aux entités non imposables.

Les ajustements de consolidation liés à Aéroplan constatés au sein des ENSE pour la période au cours de laquelle Aéroplan a été consolidée visaient surtout les écarts entre les moments où Aéroplan constate ses produits (au moment où des milles sont échangés contre une prime-voyage) et les moments prescrits par la méthode comptable de constatation des produits sur une base consolidée (c'est-à-dire lorsque le transport faisant l'objet de la prime est assuré). En outre, dans le secteur Aéroplan des états financiers consolidés d'ACE, les produits qu'Aéroplan tire de l'échange de milles sont constatés dans les « autres produits », tandis que dans les états financiers consolidés, l'équivalent des milles échangés contre des places sur des vols d'Air Canada et de Jazz est constaté dans les « produits passages ». Cela donne lieu à l'élimination de certains montants inscrits au titre des autres produits d'Aéroplan au sein des ENSE, étant donné que, sur une base consolidée, les milles Aéroplan échangés contre des places sur des vols d'Air Canada et de Jazz sont constatés dans les « produits passages ». Cela donne également lieu à un ajustement des produits passages comptabilisés au sein des ENSE. Dans les informations sectorielles concernant Aéroplan, le coût constaté par Aéroplan relativement à l'achat de primes est constaté dans les « autres charges d'exploitation ».

L'information financière sectorielle ici présentée s'aligne sur les modes internes de production de l'information financière aux fins de la prise des décisions d'exploitation. Les différents secteurs négocient les uns avec les autres comme s'ils n'étaient pas apparentés.

Suit un rapprochement entre les montants globaux présentés par chaque secteur d'activité et les montants correspondants des états financiers consolidés :

	Trimestres terminés les 31 mars								
	2008			2007*					
	Air Canada	ENSE	Total ACE	Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	Total ACE
Produits passages	2 311 \$	- \$	2 311 \$	2 137 \$	- \$	- \$	- \$	15 \$	2 152 \$
Produits fret	124	-	124	140	-	-	-	-	140
Autres produits	291	-	291	209	198	2	57	(133)	333
Produits externes	2 726	-	2 726	2 486	198	2	57	(118)	2 625
Produits intersectoriels	1	(1)	-	54	3	362	196	(615)	-
Total des produits	2 727	(1)	2 726	2 540	201	364	253	(733)	2 625
Salaires et charges sociales	481	15	496	499	17	83	86	13	698
Carburant avions	715	-	715	585	-	71	-	(71)	585
Locations avions	63	-	63	79	-	35	-	(10)	104
Redevances aéroportuaires et de navigation	241	-	241	243	-	47	-	(47)	243
Maintenance, matières et fournitures avions	203	-	203	224	-	30	79	(197)	136
Communications et technologies de l'information	73	-	73	71	7	1	4	(7)	76
Restauration et fournitures connexes	77	-	77	80	-	4	-	(1)	83
Amortissement et désuétude	171	(2)	169	128	3	5	9	1	146
Commissions	53	-	53	59	-	-	-	-	59
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	235	-	235	230	-	-	-	(230)	-
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	-	-	-	-	-	9	-	9
Autres	427	1	428	420	134	52	63	(154)	515
Total des charges d'exploitation	2 739	14	2 753	2 618	161	328	250	(703)	2 654
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'élément suivant	(12)	(15)	(27)	(78)	40	36	3	(30)	(29)
Provision pour les enquêtes sur le fret	(125)	-	(125)	-	-	-	-	-	-
Bénéfice (perte) d'exploitation	(137)	(15)	(152)	(78)	40	36	3	(30)	(29)
Intérêts créditeurs	18	7	25	26	3	1	-	3	33
Intérêts débiteurs	(81)	(15)	(96)	(91)	(3)	(2)	(5)	(22)	(123)
Intérêts capitalisés	17	-	17	36	-	-	-	-	36
Gain à la cession d'actifs	(36)	82	46	7	-	-	-	-	7
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(23)	-	(23)	34	-	-	-	-	34
Bénéfices tirés des participations et autres revenus de placement	-	12	12	-	-	-	-	3	3
Autres produits (charges) hors exploitation	(2)	1	(1)	(4)	(1)	-	-	5	-
Participation sans contrôle	(3)	67	64	(2)	-	-	-	(21)	(23)
Gain (perte) de change	(89)	-	(89)	33	-	-	-	-	33
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	48	(33)	15	5	-	-	-	(48)	(43)
Bénéfice sectoriel (perte)	(288) \$	106 \$	(182) \$	(34) \$	39 \$	35 \$	(2) \$	(110) \$	(72) \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007 et de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1). Les bénéfices liés aux participations dans Aéroplan et ACTS Aéro comptabilisés à la valeur de consolidation sont constatés au sein des ENSE prospectivement à compter du 14 mars 2007 et du 16 octobre 2007, respectivement. Le bénéfice lié à la participation dans Jazz est comptabilisé au sein des ENSE du 24 mai 2007 au 7 février 2008; après le 7 février 2008, le revenu de la distribution du Fonds de revenu Jazz Air est comptabilisé au sein des ENSE. À compter du 31 mars 2008, un bénéfice de 10 \$ (3 \$ pour la période terminée le 31 mars 2007) lié aux participations d'ACE comptabilisés à la valeur de consolidation est inscrit dans les bénéfices tirés des participations et autres revenus de placement.

Pour le premier trimestre de 2008, le poste Amortissement et désuétude comprend un montant de 159 \$ (125 \$ au trimestre correspondant de 2007) au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles, ventilé comme suit : Air Canada : 159 \$ (118 \$ au trimestre correspondant de 2007), Aéroplan : néant (néant au trimestre correspondant de 2007), Jazz : néant (5 \$ au trimestre correspondant de 2007), ACTS : néant (1 \$ au trimestre correspondant de 2007), et ENSE : (néant) (1 \$ au trimestre correspondant de 2007).

Informations d'ordre géographique

Produits passages	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Lignes canadiennes	922 \$	854 \$
Lignes transfrontalières	530	492
Lignes transatlantiques	370	361
Lignes transpacifiques	205	213
Autres	284	232
	2 311 \$	2 152 \$

Produits fret	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007*
Lignes canadiennes	23 \$	25 \$
Lignes transfrontalières	5	7
Lignes transatlantiques	58	57
Lignes transpacifiques	28	40
Autres	10	11
	124 \$	140 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1).

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région spécifique. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique du Sud, dans la région du Pacifique Sud et dans les Antilles. Les autres produits d'exploitation proviennent principalement de clients situés au Canada.

Informations sur les actifs sectoriels

	31 mars 2008		
	Air Canada	ENSE	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	781 \$	473 \$	1 254 \$
Placements à court terme	613	66	679
	1 394 \$	539 \$	1 933 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation (Aéroplan, ACTS, Aéro)	- \$	(73) \$	(73) \$
Nouvelles immobilisations a)	403 \$	- \$	403 \$
Actif total	11 861 \$	560 \$	12 421 \$

	31 décembre 2007		
	Air Canada	ENSE	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527 \$	1 773 \$	2 300 \$
Placements à court terme	712	127	839
	1 239 \$	1 900 \$	3 139 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation (Aéroplan, Jazz, ACTS, Aéro)	- \$	(56) \$	(56) \$
Nouvelles immobilisations a)	2 596 \$	- \$	2 622 \$
Actif total	11 837 \$	1 934 \$	13 771 \$

a) Le total consolidé tient compte de nouvelles immobilisations de 10 \$ au titre de Jazz et de 16 \$ au titre d'ACTS, ces deux entités étant considérées comme des secteurs jusqu'au 24 mai 2007 et jusqu'au 16 octobre 2007, respectivement.

L'actif total des ENSE est présenté après déduction des éliminations intersociétés entre chacun des secteurs et ACE.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au 31 mars 2008, ACE détient une participation de 75 % dans Air Canada. Air Canada est appelée à conclure diverses opérations commerciales avec d'autres apparentés d'ACE, dont Aéroplan, Jazz (jusqu'au 7 février 2008) et ACTS Aéro. Par suite de la vente des parts de Jazz le 24 janvier 2008 et de la résiliation de la convention des porteurs de parts le 7 février 2008, ACE n'a plus d'influence notable sur Jazz. Voir la note 13, « Contrat d'achat de capacité », pour de plus amples informations sur les opérations conclues avec Jazz.

Les soldes d'opérations entre apparentés résultent principalement de la prestation de services, y compris la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre. Les soldes d'opérations commerciales entre apparentés sont assortis de modalités prévoyant le paiement dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Les soldes d'opérations entre apparentés attribuables à l'application des ententes entre apparentés s'établissent comme suit :

	31 mars 2008	31 décembre 2007
Débiteurs		
Aéroplan (Air Canada)	43 \$	20 \$
Aéroplan – distribution à recevoir (ACE)	3	3
ACTS Aéro (Air Canada)	119	99
	165 \$	122 \$
Créditeurs et charges à payer		
ACTS Aéro (Air Canada)	94 \$	88 \$
	94 \$	88 \$

Les produits et les charges liés aux opérations entre apparentés effectuées au premier trimestre de 2008 sont attribuables à Aéroplan et à ACTS Aéro. Voir la note 13, « Contrat d'achat de capacité », pour de plus amples informations sur les opérations conclues avec Jazz. Suit le sommaire des produits et des charges liés à des opérations entre apparentés effectuées avec Aéroplan au premier trimestre de 2007 (période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007).

	Trimestres terminés les 31 mars 2008	31 mars 2007
Produits		
Produits tirés d'Aéroplan liés aux primes Aéroplan, après déduction de l'achat de milles Aéroplan	40 \$	16 \$
Produits de location d'immeubles provenant d'apparentés	9	1
Produits tirés de services généraux et autres	19	-
	68 \$	17 \$
Charges		
Charges de maintenance liées aux services d'ACTS/ACTS Aéro	140 \$	- \$
Autres charges	4	1
Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'apparentés	(81)	(4)
	63 \$	(3) \$

10. ENGAGEMENTS

Appareils 787 de Boeing

Boeing a avisé Air Canada que la livraison du premier appareil 787, prévue initialement en février 2010, était reportée à 2012, et que les livraisons d'appareils supplémentaires, qui devaient au départ s'échelonner entre 2010 et 2014, étaient reportées d'environ deux ans à deux ans et demi. Les prévisions de dépenses en immobilisations d'Air Canada, y compris les acomptes avant livraison, ont été modifiées pour rendre compte de ce retard.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente, en date du 31 mars 2008, les obligations contractuelles d'Air Canada pour le reste de 2008, pour les quatre exercices qui suivent ainsi que pour après 2012.

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Obligations au titre des contrats de location-exploitation	220 \$	290 \$	278 \$	214 \$	196 \$	624 \$	1 822 \$
Dépenses en immobilisations engagées	291	29	53	84	457	3 779	4 693
	511 \$	319 \$	331 \$	298 \$	653 \$	4 403 \$	6 515 \$

11. ÉVENTUALITÉS

Enquêtes des autorités en matière de concurrence sur le transport de fret

La Commission européenne, le département de la Justice des États-Unis et le Bureau de la concurrence du Canada, entre autres autorités en matière de concurrence, enquêtent actuellement sur des pratiques de tarification des transports de fret qui seraient éventuellement anticoncurrentielles, notamment l'imposition de suppléments carburant par un certain nombre de transporteurs aériens et d'exploitants de services de fret, y compris Air Canada. Certains d'entre eux, dont Air Canada, ont reçu un énoncé des objections de la Commission européenne qui présente l'évaluation préliminaire de son enquête à cet égard. Air Canada a communiqué sa réponse à l'énoncé des objections. Les autorités en matière de concurrence ont demandé des renseignements à Air Canada dans le cadre de leurs enquêtes. Air Canada collabore à ces enquêtes qui sont susceptibles d'entraîner des actions en justice à son encontre et à l'encontre d'un certain nombre de compagnies aériennes et de transporteurs de fret de divers territoires de compétence. En outre, Air Canada a été citée comme partie défenderesse dans un certain nombre d'actions collectives engagées devant le tribunal fédéral de première instance aux États-Unis ainsi qu'au Canada relativement à ces allégations.

Au premier trimestre de 2008, Air Canada a constitué une provision de 125 \$ à titre d'estimation préliminaire. Cette estimation est fondée sur l'état actuel d'avancement des enquêtes et des poursuites et sur l'évaluation que fait Air Canada de l'issue possible de certaines d'entre elles. La provision ne couvre pas les actions en justice intentées dans tous les territoires de compétence, mais seulement celles pour lesquelles Air Canada disposait de l'information suffisante pour son estimation. La direction a déterminé qu'il est actuellement impossible de prédire avec certitude l'issue de toutes ces procédures. D'autres provisions substantielles pourraient devoir être constituées.

12. GESTION DU CAPITAL

ACE est une société de portefeuille chapeautant plusieurs sociétés du secteur du transport aérien qui détient, au 31 mars 2008, une participation majoritaire dans Air Canada et des participations sans contrôle dans Aéroplan, Jazz et ACTS. ACE gère son capital au niveau de la société mère séparément du capital de sa filiale, Air Canada. Les conseils d'administration d'ACE et d'Air Canada approuvent les objectifs et les politiques de gestion du capital d'ACE ou d'Air Canada, selon le cas. Aux fins des obligations d'information sur la gestion du capital, la Société a présenté de façon séparée les informations sur ACE et sur Air Canada. L'information concernant ACE est fournie au niveau de la société mère comme si ses participations n'étaient pas consolidées tandis que pour Air Canada, l'information présentée repose sur ses états financiers consolidés.

ACE

ACE considère le capital comme la somme de la dette de la société mère, qui est composée des obligations convertibles, des actions privilégiées convertibles, de la participation sans contrôle et des capitaux propres. Cette définition du capital, utilisée par la direction, pourrait ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres sociétés ouvertes. Suit un sommaire du capital géré par ACE, tiré du bilan consolidé :

	31 mars 2008	31 décembre 2007
Obligations de premier rang convertibles*	277 \$	273 \$
Actions privilégiées convertibles*	188	182
Participation sans contrôle	692	757
Capitaux propres*	1 687	3 217
Capital	2 844 \$	4 429 \$

Aux fins comptables, les obligations de premier rang convertibles et les actions privilégiées convertibles sont présentées comme des instruments hybrides. Les valeurs comptables attribuées aux options de conversion des porteurs d'obligations de premier rang et d'actions privilégiées, incluses dans les capitaux propres au 31 mars 2008, s'élevaient respectivement à 90 \$ (90 \$ au 31 décembre 2007) et 117 \$ (117 \$ au 31 décembre 2007).

La stratégie d'affaires d'ACE, qui vise à créer de la valeur pour les actionnaires et à leur rembourser du capital, influence les objectifs de la Société en matière de gestion du capital.

Conformément à la stratégie d'ACE visant à créer de la valeur pour les actionnaires, au premier trimestre de 2008, ACE a vendu 13 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air pour un produit net de 97 \$ et réalisé un gain à la cession de 89 \$ (71 \$ après impôts). Au 31 mars 2008, ACE conserve des participations dans Air Canada (75,0 %), Aéroplan (20,1 %), Jazz (9,5 %) et ACTS (22,8 %).

Le 21 avril 2008, ACE a procédé à la vente de 20,4 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Aéroplan pour un produit net de 343 \$, conservant une participation de 9,9 % dans le Fonds de revenu Aéroplan.

Au premier trimestre de 2008, ACE a remboursé du capital à ses actionnaires en procédant à une offre de rachat substantielle en vertu de laquelle ACE a racheté aux fins d'annulation 49,9 millions d'actions ordinaires pour un coût d'acquisition total de 1 498 \$.

Au 31 mars 2008, le capital d'ACE s'élève à 2 844 \$, en baisse de 1 585 \$ par rapport au capital de 4 429 \$ établi au 31 décembre 2007. Cette baisse est principalement attribuable à l'offre de rachat substantielle. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme ont totalisé 539 \$ (1 900 \$ au 31 décembre 2007).

AIR CANADA

Air Canada considère le capital comme la somme de la dette à long terme, de la participation sans contrôle, des contrats de location-exploitation capitalisés et des capitaux propres. Air Canada a conclu des ententes de financement avant livraison pour certains avions et, comme les appareils n'ont pas encore été livrés, cette dette est exclue du calcul du capital. Air Canada inclut dans le capital les contrats de location capitalisés, mesure couramment utilisée dans le secteur pour attribuer une valeur aux obligations locatives. La valeur correspond à la charge annualisée de location des appareils multipliée par 7,5 pour estimer la valeur actualisée des obligations locatives, coefficient couramment utilisé dans le secteur du transport aérien. La mesure utilisée ne reflète pas nécessairement la juste valeur ou la valeur actualisée nette liée aux paiements minimaux futurs au titre des obligations locatives, car elle ne repose pas sur les paiements contractuels résiduels et que le coefficient peut ne pas tenir compte des taux d'actualisation implicites dans les contrats de location ou des taux en vigueur pour des obligations analogues assorties de conditions et de risques semblables. Cette définition du capital, utilisée par la direction, pourrait ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Air Canada surveille aussi son ratio dette nette ajustée-total de la dette nette et des capitaux propres. La dette nette ajustée correspond à la somme de la dette à long terme, de la participation sans contrôle et des contrats de location-exploitation capitalisés moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Air Canada gère son capital en fonction des principaux objectifs suivants :

- planifier les obligations de remboursement afin qu'elles cadrent avec la durée de vie prévue des principaux actifs générateurs de produits d'Air Canada;
- veiller à ce qu'Air Canada ait accès au capital afin de financer son programme de renouvellement et de remise en état du parc aérien et veiller à ce que les niveaux de trésorerie soient suffisants pour pallier la détérioration de la situation économique, le cas échéant;
- maintenir un équilibre adéquat entre le capital provenant d'emprunts et le capital provenant d'investisseurs, selon l'évaluation donnée par le ratio dette nette ajustée-total de la dette nette et des capitaux propres;
- maintenir la qualité de crédit d'Air Canada afin de lui faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, Air Canada prend les mesures suivantes : elle modifie parfois le type de financement auquel elle a recours pour son matériel volant, notamment en optant pour l'achat au lieu de la location; elle reporte ou annule des dépenses liées au matériel volant en n'exerçant pas les options disponibles ou en vendant les options qu'elle détient sur des appareils; elle prélève de sa facilité de crédit renouvelable disponible les montants nécessaires pour répondre aux besoins en matière de liquidités et elle émet des titres d'emprunts ou de capitaux propres, le tout selon les conditions du marché et les modalités des ententes sous-jacentes conclues avec des tiers.

AIR CANADA

Au 31 mars 2008 et au 31 décembre 2007, le capital total d'Air Canada est le suivant :

	31 mars 2008	31 décembre 2007
Dette à long terme et obligations locatives	4 035 \$	4 006 \$
Partie à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives	424	413
	4 459	4 419
Participation sans contrôle	187	184
Contrats de location-exploitation capitalisés	1 995	2 115
Moins : financement avant livraison compris dans la dette à long terme	(324)	(521)
Dette ajustée et participation sans contrôle	6 317	6 197
Capitaux propres	2 233	2 443
Capital total	8 550 \$	8 640 \$
Dette ajustée et participation sans contrôle	6 317	6 197
Moins : trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	(1 394)	(1 239)
Dette nette ajustée et participation sans contrôle	4 923 \$	4 958 \$
Ratio dette nette ajustée-total de la dette nette ajustée et des capitaux propres	68,8 %	67,0 %

Le capital total et le ratio dette nette ajustée-total de la dette nette et des capitaux propres n'ont pas varié de façon significative au cours de la période. La détérioration du ratio par rapport au 31 décembre 2007 est attribuable en partie à la perte nette constatée au premier trimestre de 2008.

13. CONTRAT D'ACHAT DE CAPACITÉ DE JAZZ

Air Canada et Jazz sont parties au contrat d'achat de capacité (CAC) de Jazz. Aux termes de ce contrat, Air Canada achète la quasi-totalité de la capacité du parc aérien de Jazz à des tarifs prédéterminés, et rembourse à Jazz, sans majoration, certains coûts refacturés visés par le CAC de Jazz, comprenant la charge de carburant ainsi que les redevances aéroportuaires et de navigation. Les frais comportent un volet variable, qui est fonction de l'utilisation des appareils de Jazz, et un volet fixe. Ils sont présentés dans la catégorie concernée des charges d'exploitation, dans les résultats d'Air Canada. Voir la note 22, « Opérations entre apparentés », des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour de plus amples informations sur le CAC de Jazz. ACE a consolidé les résultats de Jazz jusqu'au 24 mai 2007 (note 1).

Les montants liés au CAC et les coûts refacturés pour la période sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2008	31 mars 2007
Frais au titre du CAC de Jazz	235 \$	230 \$
Coûts refacturés de Jazz pour le carburant	93	71
Coûts refacturés de Jazz au titre des redevances aéroportuaires	50	47
Autres coûts refacturés de Jazz	15	13
Total des frais au titre du CAC de Jazz et des coûts refacturés de Jazz	393 \$	361 \$

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**Cession de parts du Fonds de revenu Aéroplan**

Le 21 avril 2008, ACE a vendu 20,4 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Aéroplan au prix de 17,50 \$ la part, pour un produit net total d'environ 343 \$ pour ACE. Immédiatement après la vente, ACE détient 9,9 % des parts émises et en circulation du Fonds de revenu Aéroplan.